



# **Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton**

Sainte-Justine-de-Newton, le 16 février 2021.

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

### **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

#### **QUE:**

À la séance ordinaire du 12 janvier 2021, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement de zonage numéro 314-7 modifiant le Règlement de zonage numéro 314 et visant les dispositions suivantes : le nombre de garage détaché permis sur un terrain, l'implantation de tours de télécommunication en zone A-28 et les usages permis en zone R-A 10.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis le 12 février 2021 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et il est entré en vigueur le jour de l'émission de ce certificat.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité situé au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN.

---

Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 16 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de février deux mille vingt et un.

---

Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier